



L'AFFLUX DE CORPS A L' INSTITUT MEDICO LEGAL ET L'IDENTIFICATION :

QUEL TRAVAIL AVEC LES CUMP ?

Dr Mélanie VOYER, médecin légiste et psychiatre, PhD, responsable du CRP Nord NA, CHLaborit et Unité de Médecine légale, CHU de Poitiers



Centre Régional
Psychotraumatisme
Nord Aquitaine



LE RÔLE DE LA MÉDECINE LÉGALE DANS LES ATTENTATS

- Identifier des victimes
- Déterminer la/les cause de décès
- Prélèvements d'indices sur les corps, dans le cadre de l'enquête.



MAIS...PROBLÉMATIQUE DE L'AFFLUX MASSIF DE CORPS À L'IML

- Capacité de stockage limitée dans les chambres froides:
 - Importance d'identification préalable de lieux de stockage (camion frigorifique, patinoire...)
 - Les cadavres doivent être conservés à 4 - 6 °C
- Importance de la traçabilité des corps:
 - La liste des corps placés dans chaque chambre froide doit être apposée à l'extérieur de celle-ci et reportée dans un registre central.
 - Cette liste devra être régulièrement tenue à jour et actualisée au fur et à mesure de l'avancement de l'identification des victimes, afin que les données soient constamment exactes.

Mais...problématique de l'afflux massif de corps à l'IML (2)

Attentats de Nice: « *Presque tous les espaces réfrigérés de la morgue étaient déjà occupés. Il a fallu commander des espaces supplémentaires, qui ont été installés sur le parking de la fac de médecine.* » (Dr Quatrehomme)

PUIS L'IDENTIFICATION DES VICTIMES DANS LES CATASTROPHES DE MASSE



4 étapes pour l'identification (interpol):

- **1 - Examen des lieux** : en fonction de la nature et du lieu de l'incident, la récupération des victimes et de leurs effets personnels peut prendre plusieurs jours voire plusieurs semaines.
- **2 – Données post mortem (PM)** : recherche de preuves médico-légales permettant d'identifier les victimes.
 - Empreintes digitales
 - Odontologie ou examen dentaire :
 - Profilage de l'ADN
 - Particularités physiques : des tatouages, des cicatrices ou des implants chirurgicaux propres à la victime.
 - L'identification visuelle n'est pas considérée comme fiable.

PUIS L'IDENTIFICATION DES VICTIMES DANS LES CATASTROPHES DE MASSE

- **3 - Données ante mortem (AM)** :
 - les dossiers médicaux et dentaires, les empreintes digitales et l'ADN sont récupérés chez la victime ou fournis par des membres de sa famille par des OPJ formés (unités d'identification de victimes de catastrophe – UIVC)
- **4 – Rapprochement** :
 - une fois les données PM et AM recueillies, une équipe de spécialistes les compare en vue d'identifier les victimes (UIVC).
 - A l'issue de la commission d'identification, qui confirme l'identifications, un rapport d'identification est adressé à l'autorité judiciaire qui pourra délivrer le permis d'inhumer

RECUEIL DE DONNÉES PM- MEDECINE LEGALE



- C'est la procureur de la République/JI qui décide de la forme médico-légale de l'examen: examen externe ou autopsie.
- 2 objectifs principaux:
 - **A visée judiciaire:**
 - Description des blessures externes, type de lésions, localisations.
 - Description de la configuration des traumatismes, des fractures, lésions des organes internes...
 - Prélèvement d'échantillons en vue des analyses toxicologiques
 - Prélèvements de projectiles (lien avec les armes utilisées)
 - **A visée d'identification:**
 - Interventions chirurgicales anciennes et implants internes : matériel d'ostéosynthèse, prothèses...
 - Notation des particularités anatomiques ;
 - Analyses génétiques

RECUEIL DE DONNÉES ANTE MORTEM – OPJ



- Par des **professionnels formés** aux recueils des données anté-mortem (UIVC).
- Dans la mesure du possible, des **entretiens en face à face** devront être organisés. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, il pourra être nécessaire d'interroger les proches par téléphone.
- L'entretien devra avoir lieu le plus tôt possible après l'annonce officielle de la nouvelle à la famille et si possible au domicile des proches.
- **Le lieu de l'entretien devra être éloigné de la morgue.**
- L'équipe chargée de l'entretien devra s'assurer que les proches et/ou les amis souhaitent participer à cet entretien et leur rappeler qu'ils peuvent demander à faire une pause à tout moment.
- Les membres de l'équipe devront **toujours parler de la personne disparue au présent** et non pas au passé.
- Lorsqu'ils demanderont des informations sur la personne disparue, ils devront éviter de poser des questions personnelles et intimes.
- Les membres de l'équipe devront s'efforcer en permanence de répondre immédiatement aux questions posées par les parents ou amis et du mieux qu'ils le peuvent pendant toute la durée de l'entretien.
- Dans la mesure du possible, les policiers devront recueillir les informations et les documents nécessaires lors **d'une seule visite**, afin d'éviter de déranger à nouveau la famille.

ANNONCE DU DÉCÈS APRÈS IDENTIFICATION



- Après accord de l'Autorité judiciaire
- Soit au CAF, soit sur le lieu de résidence des proches.
- Par les OPJ, sous responsabilité de l'enquêteur référent victime du service d'enquête coordonnateur (sous responsabilité du PNAT*) +/- enquêteur UIVC Pôle Anté-mortem.
- Après l'annonce: intervention CUMP au sein du CAF ou Association d'Aide aux Victimes (transmission par l'enquêteur « référent victime », à la CUMP, de l'organisation de l'annonce des décès, pourra ainsi adapter son dimensionnement).
- Information aux familles qu'une autopsie a été ordonnée et que des prélèvements biologiques ont été effectués.

*PNAT: Pole National Anti-Terroriste

Circulaire interministérielle relative à l'annonce du décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches 06/12/2022

ACCUEIL DES FAMILLES À L'IML



- Coordination nécessaire entre le CAF, la CUMP, l'IML et InfoPublic pour assurer l'accueil et l'accompagnement des familles endeuillées suite à l'identification formelle de la victime.
- Suite à l'annonce du décès, les familles peuvent prendre contact avec l'IML pour une présentation du corps de leur proche.
- L'IML fait le lien avec le FGTI pour transmettre les coordonnées des pompes funèbres choisies par la famille pour la réalisation des obsèques. Le FGTI contact les établissements pour transmission et règlements de leurs factures.

Circulaire interministérielle relative à l'annonce du décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches 06/12/2022

EX ATTENTATS PARIS NOVEMBRE 2015

- IML: Les corps devaient être rendu aux familles **avant le 20/11/2015**.
- 20 légistes sont intervenus.
- **123 corps entiers** et **17 fragments de corps** transportés à l'IML
- Corps devaient être rendus dans un **délaï de 6 jours**.
- **69 autopsies réalisées**.
- **159 présentations de corps derrière une vitre** (« corps encore sous scellés ») en présence d'une seule psychologue rattachée à l'IML. Les familles avaient droit à 5 minutes pour voir le corps.

« Institut médico-légal (IML), vitre, drap blanc »

« La seule note positive du moment, c'est que les bénévoles de la Croix-Rouge étaient bienveillants et attentifs ».

« Des présentations réalisées derrière une baie vitrée, un élément qui a profondément choqué les familles de victimes ».

« Le corps est entouré d'un drap blanc, n'apparaît que le visage. Chaque famille arrive, tire un rideau, voit le corps entouré d'un drap blanc, le tout derrière une baie vitrée. ».

« Une autre rappellera au professeur que les familles qui attendaient d'identifier les corps voyaient celles qui sortaient de la salle, « ça a été très éprouvant », dit-elle. « un traumatisme sur le traumatisme, une douleur sur la douleur », Jean Reinhart (avocat)

EX ATTENTATS PARIS NOVEMBRE 2015

- **Des problèmes d'identifications des victimes:**
 - « Des éléments dentaires fournis par les parents de Lola ont permis d'exclure que le corps à l'IML était le sien. En fait, le nom de Justine Moulin avait été donné à Lola Ouzounian à l'hôpital. » « Il y avait eu une reconnaissance formelle de la famille, les parents de Justine Moulin, tuée rue Bichat, étaient persuadés que la jeune fille défigurée par un tir de kalachnikov qu'ils avaient sous les yeux à la Salpêtrière était la leur »

« Neuf autres erreurs ont pollué le processus d'identification des victimes des attentats ».

« Claire Tapprest, décédée, répertoriée sous le nom de Caroline D., vivante, en raison du passe Navigo retrouvé dans la veste qui la recouvrait; Chloé Boissinot, décédée, répertoriée sous le nom d'Aurélié Bureau, en raison des documents retrouvés dans un sac à main ; Nathalie Lauraine, décédée, répertoriée sous le nom de Chloé W., vivante, pour une raison inconnue ; Les dépouilles de Lamia Mondeguer et Gil Jaimez Michelli, inversées en raison de l'inversion des deux sacs à main par les secours ; Valeria Solesin, successivement annoncée décédée puis vivante à ses proches » Le Monde, 24/09/2021 »

EX ATTENTATS PARIS NOVEMBRE 2015

« Erreurs d'identification, reconnaissance des corps « à la chaîne » derrière une vitre, attente durant plus de six mois des rapports d'autopsie... »

Dans le parcours des familles des personnes tuées lors des attentats du 13 novembre 2015, la confrontation aux procédures de l'Institut de médecine légale (IML) de Paris reste ancrée comme une souffrance.

Pour certaines, la silhouette de ce vieux bâtiment situé quai de la Rapée (Paris XIIe), où les corps des victimes décédées — ainsi que ceux des kamikazes — avaient été rassemblés, demeure — même le symbole d'une maltraitance ».

Le parisien, 23 septembre 2021.

EX ATTENTATS PARIS NOVEMBRE 2015 CUMP À L'IML



- Présence de la CUMP à l'IML, quai de la Rapée à partir du 15/11 jusqu'au 01/12 date de départ des derniers corps (mise en bière à l'IML).
- Annonce des décès au CAF (Ecole Militaire) puis accueil des familles à l'IML pour présentation du corps et identification « formelle ».
- **A l'extérieur de l'IML:**
 - Temps long: attente avant de pouvoir rentrer dans les locaux de l'IML (horaires)
 - attente filtrage police/prise d'identité secrétariat PUMP/
 - possibilité d'entretiens individuels ou famille dans des tentes (non chauffées)
 - Tente avec protection civile, chauffée, avec cafés... pour entretiens « informels »

EX ATTENTATS PARIS NOVEMBRE 2015 CUMP À L'IML



• A l'intérieur de l'IML:

- Accompagnement pendant phase administrative
- Accompagnement pendant la phase d'attente avant identification du corps.
- Accompagnement après l'identification du corps/présentation.
- A la mise en bière.

ATTENTATS DE JUILLET 2016 À NICE

- **Nécessité d'identification de 86 victimes en max 5 jours.**
 - Pas possible de demander aux familles de venir reconnaître le défunt à la morgue. Corps trop « abîmés » par le camion, ne pouvaient être montrés aux proches.
 - Difficulté de faire porter la responsabilité de l'identification aux familles. « *Les familles en état de choc ne sont pas toujours aptes à reconnaître leur proche* ».
 - Pas de possibilité d'utiliser uniquement les effets personnels retrouvés sur le corps (erreurs novembre 2015)
 - Empreintes digitales, ADN et/ou constatations dentaires, caractéristiques personnelles.
 - Puis « restauration du corps »

ATTENTATS DE JUILLET 2016 À NICE

- Des autopsies réalisées dans 3 circonstances, à la demande du parquet:
 - Quand la cause du décès n'était pas totalement claire
 - Quand les victimes avaient pu faire l'objet d'une prise en charge médicale, même de manière brève.
 - En cas de suspicions de lésions balistiques.

- **14 autopsies** ont été pratiquées sur des victimes de Nice, dont onze qui avaient fait l'objet d'une prise en charge médicale juste après l'attentat.

- Des prélèvements « systématiques » réalisés, qui ont pu être difficiles pour les familles de victimes.

ATTENTATS DE JUILLET 2016 À NICE

- *Difficultés de présentation des corps du fait du mécanisme lésionnel:*
 - « Pour certains défunts, impossible d'obtenir une restauration du visage et des mains satisfaisante ».
 - Présentation, pour tous, derrière une vitre, quelque soit l'état du corps : « Avec un certain éclairage, une certaine distance et un certain angle de présentation, il nous a été possible de présenter certains corps très abîmés ».
 - Sur un temps restreint.

IMPACT SUR LES PROFESSIONNELS

- IML Attentats de Nice: *Habituellement 10 professionnels*

« *Nous étions maintenant une centaine* », dont 25 médecins légistes venus de toute la France, des secrétaires volontaires pour dactylographier les rapports médico-légaux – « *certaines n'avaient jamais vu de corps décédés ou abîmés, et ont dû être remplacées au bout de quelques heures, complètement traumatisées* » –, ou des étudiants en médecine ayant accepté un « *rôle ingrat* »: nettoyer les salles d'examen des cadavres, et brancarder ceux-ci jusque dans les frigos, tenir le planning d'accueil des familles »

RETEX POST-ATTENTATS DU COTÉ DE LA JUSTICE

- **Question des prélèvements autopsiques?**

- Francois MOLINS (procureur): « *si c'était à refaire, il n'y aurait eu aucun prélèvement* ».

- **Taille des IML:**

- Convention pour lieux dédiés si décès de masse: Le plateau technique des experts du pôle judiciaire de la gendarmerie, à Pontoise peut être mobilisé et accueillir 600 victimes. 5 tables d'autopsies peuvent être mises en œuvre simultanément.
- A Paris, 25 médecins légistes seront mobilisés (contre dix en temps normal) et des tentes seront installées en urgence dans la cour de l'IML pour procéder à l'identification des corps. Pourront aussi être mobilisés des chirurgiens dentistes, qui peuvent procéder à l'identification des corps par empreintes dentaires, ainsi que des radiologues et quatre psychologues, contre deux à l'heure actuelle.
- « *L'IML de Paris a été doté de moyens supplémentaires, et peut désormais stocker 400 corps et analyser 200 corps en une semaine* ».

IL EST DONC NECESSAIRE D'ANTICIPER AU MIEUX LES ORGANISATIONS DES DIFFÉRENTS TEMPS ET L'ARTICULATION DES ACTEURS DANS CHAQUE TERRITOIRE

GESTION DE L'ANNONCE DU DÉCÈS AUX FAMILLES

- **Organisation matérielle:**

- Où? Au CAF? Lieu dédié au sein du CAF? Si à domicile, quel lien avec Association ou CUMP?
- Par qui? : Binôme OPJ – Association d'aide aux victimes ou OPJ-OPJ?

- **Comment s'organise la gestion de la période d'attente des proches, avant l'identification:**

- au sein du CAF, Qui? CUMP? Association d'aide aux victimes?

GESTION DE LA PRÉSENTATION DES CORPS AUX FAMILLES

• **Quand- comment présenter les corps aux familles?**

- Après identification formelle
- Nécessité d'adaptation des horaires d'ouverture des IML – renfort de personnel?
- Présentation par quels professionnels : agent de chambre mortuaire, seul/binôme?
- Quel dispositif sur place, à l'IML? Présence de la CUMP ? Avant ? pendant (mais où) ? après ?
- Quelle articulation avec les associations d'aides aux victimes?
- Adaptation de la présentation du corps à la dégradation de celui-ci.
- Mise en bière immédiate à l'IML ou transport sans mise en bière sur le lieu d'inhumation, sur décision judiciaire?

« GESTION » DU PERSONNEL DE L'IML

• **Quel accompagnement des professionnels de l'IML? Par qui?**

- Psychologues UMJ? mais déjà potentiellement sur l'accompagnement psychologiques des victimes vues dans le cadre médico-légal?
- CUMP?

CONCLUSION

- Importance pour les volontaires CUMP de connaître le déroulement de la procédure « médico-légale », dans le cadre des décès de masse pour l'accompagnement des familles.
- Importance des temps d'échanges, entre les acteurs, pour adapter l'organisation en fonction du territoire et être en capacité de répondre, au mieux, en cas d'attentat: QUI fait QUOI et QUAND?
 - CUMP- IML – Association d'aides aux victimes.
 - Acteurs au sein du CLAV / annonce décès et accompagnement des familles.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Congrès
PSYCHOTRAUMATOLOGIE
et 38ème conférence internationale sur la
THÉRAPIE de la RECONSOLIDATION
L'AMÉLIORATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES
À L'ÉPREUVE DU PSYCHOTRAUMA :
QUEL RÔLE POUR LES DIFFÉRENTS ACTEURS ?

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

7 et 8 novembre
2024
Poitiers

Centre régional
du psychotraumatisme
Nord Nouvelle-Aquitaine

Centre régional
du psychotraumatisme
Sud Nouvelle-Aquitaine

ars
Maison Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Université
de Poitiers

CHU
Poitiers

Reconciliation
Therapy

cnrs.cercoc